

Défense et Environnement : une nouvelle manière de penser

Un cycle de conférence

Les conflits armés sont source de souffrance pour les hommes victimes de la guerre et pour la nature. Les problèmes environnementaux sont connus - eaux contaminées, dégradation des ressources naturelles, installations industrielles endommagées, pollutions marine et terrestre, munitions non explosées...

Le but est de réduire, dans un cadre normatif international, les impacts environnementaux des actions et des activités militaires, en temps de paix et en cas de conflits armés. Cette prise en compte de l'environnement impacte tous les domaines de la sécurité. Parallèlement à l'effort de réflexion sur les aspects traditionnellement dits

« intérieurs » ou « civils », le concept même de défense doit, sans doute, être repensé à la lumière du développement durable.

La première du cycle de trois conférences s'est tenue le 10 juillet 2007, sous le haut patronage du ministre de la Défense, avec le soutien du groupe DCNS, de Veolia propriété, de l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN), à l'initiative de 3B Conseils¹. L'objectif initial est de réduire, dans un cadre normatif international, les impacts environnementaux des actions et des activités militaires, en temps de paix comme également en cas de conflits armés.

Brigitte BORNEMANN-BLANC, Louis-Charles de LA TAILLE, Général Jean MENU²

Les synthèses des conférences seront remises régulièrement au ministre de la Défense et au ministre de l'Environnement, ainsi qu'à la DG Environnement de la Commission européenne, pour que les questions soient soumises aux États membres de l'Union européenne par la France, lors de sa présidence à partir de juillet 2008. Six thèmes ont été abordés lors de la première conférence³.

Quel engagement pour l'armée ?

Stéphane Fort (*France Inter*) et Thierry Garcin (*France Culture*) ont respectivement animé les deux tables rondes, tandis que le Pr Christian Buchet, historien (chroniqueur sur *Europe 1*), a tiré les conclusions. Le vice-amiral

d'escadre François Dupont, directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, a rappelé le rôle de l'IHEDN. « *Depuis 70 ans, l'institut s'efforce de braquer son intelligence sur les grandes problématiques de ce monde. Celle qui nous réunit n'est pas simple, mais elle est centrale, et les débats, sans apporter de réponse toute faite, nous éclaireront sur les points saillants de ce couple inédit Défense et Environnement...* ». L'amiral Alain Oudot de Dainville, chef d'état-major de la Marine, a décrit l'attachement des marins à ce milieu, dont l'importance ne fait que croître pour l'économie et l'environnement. Le XXI^e siècle verra les populations continuer à se rapprocher du littoral⁴, exerçant sur cet espace fragile des pressions de plus en plus fortes. Il rappelle notamment que « *la pollution maritime est d'origine tellurique à plus de 70 %* ».

....

(1) <http://www.3bconseils.com/>

(2) Brigitte BORNEMANN-BLANC, Louis-Charles de LA TAILLE, 45^e Session IHEDN ; Général de division aérienne (2S) Jean MENU, 39^e Session IHEDN.

(3) La présentation ne présente qu'une petite partie des interventions. Le compte-rendu complet se trouve sur le site : <http://defenseetenvironnement.blogspot.com/>. Sont disponibles également les synthèses, la liste des membres du Comité scientifique, le programme et les biographies des participants.

(4) Cf. entretiens *Science et Éthique 2005*, organisés à Brest : <http://www.science-ethique.org>

Le paradoxe Défense et Environnement

François Ewald, philosophe et membre de la Commission, Yves Coppens pour la rédaction de la *Charte de l'Environnement*⁵ a soulevé le paradoxe que représente le couple défense et environnement. Un paradoxe qui n'est qu'apparent, puisque l'environnement est au cœur de la stratégie (accès aux ressources, préservation de celles-ci, protection des réfugiés environnementaux...). C'est une nouvelle manière de penser qui s'impose depuis l'intégration de la constante environnementale dans le rôle et l'action des armées. Comment ces dernières y répondent-elles, et comment doivent-elles envisager l'avenir de leur stratégie ? Il n'a pas manqué de souligner que cette première conférence comblait une lacune, et participait en quelque sorte aux prochains accords de Grenelle sur l'environnement, tout en insistant sur le fait que ce mouvement est déjà en marche. C'est en effet en 1995 qu'a été signé le tout premier programme d'action entre les ministères de la Défense et de l'Environnement.

Biodiversité, aménagement urbain, protection de l'environnement et économies d'énergie

Pascal Vautier, président de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, a témoigné de l'importance de la convention Natura 2000 qui permet « une gestion écologique conjointe entre les conservatoires d'espaces naturels et l'autorité militaire » pour les 42 000 hectares des camps militaires de Canjuers, Montmorillon, Valbonne et Avon. En plus de dix années de coopération, un large éventail d'actions a ainsi pu se mettre en place. Les actions d'économies d'énergie et de réduction des besoins en eau des trois armées figurent désormais dans les catalogues des semaines d'action en faveur du développement durable. Les nouvelles constructions obéissent aux critères HQE, et favorisent l'utilisation des matériaux isolants et les énergies renouvelables.

....

(5) La *Charte de l'Environnement* a été adoptée le 25 juin 2003. Elle complète le 1^{er} mars 2005, le 1^{er} alinéa de la Constitution française de 1958.

(6) ICA Jacques Cousquer, responsable du pôle architectures et de la compétence techniques, DGA ; IGA Xavier Lebacq, mission interministérielle SG Mer Clémenceau ; Bernard Planchais, directeur général délégué du Groupe DCNS.

(7) Général Carlo Magrassi, Agence européenne de Défense (EDA Armaments Director).

(8) Citation d'Yves Lacoste, géographe et professeur émérite à l'université Paris VIII. Il est également le fondateur et le directeur de la revue *Hérodote*.

Un rôle croissant contre la pollution des mers

Les questions d'environnement ne relèvent pas pour les armées d'un simple désir de répondre à un phénomène de mode ou à des exigences marginales. Elles transforment profondément la structure d'organisation. Cependant, les armées doivent rester réactives et attentives aux questions posées par l'actualité, qui sensibilisent l'opinion. Elles doivent apporter des réponses claires et rapides. À titre d'exemple, la coque Q790 (ex-*Clémenceau*) a permis à Jacques Cousquer, Xavier Lebacq ou Bernard Planchais⁶ de mettre l'accent sur l'importance à prévoir, dès la mise en chantier d'un bâtiment, son démantèlement à terme.

L'environnement comme élément stratégique

La longue période de paix que vit l'Hexagone ne saurait faire oublier que l'armée est faite pour faire la guerre, et que celle-ci n'épargne guère la nature. Pour le général Carlo Magrassi⁷, celle-ci est toujours au cœur des stratégies de la défense. L'ouvrage de Clausewitz consacré à l'étude de la guerre rappelle que « toute activité militaire passe par la connaissance la plus précise possible de l'environnement », à travers le territoire, le terrain, le théâtre des opérations. La géographie est un produit de l'activité militaire, et en tant que tel, « sert d'abord à faire la guerre⁸ ». Rares sont les conflits qui n'ont pas de conséquences sur l'environnement.

Vers une nouvelle approche environnementale de la stratégie militaire face au droit ?

Entre objectifs à atteindre et respect d'une charte pour la protection de l'environnement, la Défense doit mieux appréhender ses rapports à l'environnement en l'incluant comme une composante essentielle de son action. En la

matière, la différence est parfois ténue entre les destructions inévitables et les actes gratuits et inutiles. Les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies commencent à prendre en compte les atteintes délibérées à l'environnement et à les condamner : « *la première résolution allant dans ce sens date de 1988, et concerne les pollutions répétées du golfe Persique du fait de la guerre entre l'Iran et l'Irak* », rappelle le Pr. Alain Piquemal, professeur de droit international à l'université de Nice - Sophia Antipolis, « *mais c'est la destruction des puits de pétrole du Koweït par l'Irak en 1991, qui représente la première condamnation d'un État à réparer des dommages qui n'avaient aucune utilité stratégique* ». Le Pr. Michel Ricard invoque la Convention de 1977, sur l'interdiction d'utiliser les modifications de l'environnement comme une arme, pour marquer le passage du stade de conflit proprement dit, à celui de « terrorisme écologique ». Selon lui, le meilleur exemple est également l'incendie des puits de pétrole au Koweït, lors du retrait de l'armée irakienne⁹. Cela a entraîné d'importants bouleversements de l'écosystème dans l'ensemble du golfe, et généré de gros problèmes économiques pour la région. Selon lui, les conflits, l'agression de l'environnement, les coûts de réhabilitation seront à l'origine de migrations de population très importantes : « *la prospective pour les environs 2050, fait état, au minimum, de 200 millions d'éco-réfugiés vers l'Union européenne que ce soit des éco-réfugiés aussi bien climatiques, que des éco-réfugiés liés à des conflits locaux* ».

* * *

La première conférence a établi un premier état des lieux de la sensibilisation des armées à l'environnement, les mesures mises en œuvre, ainsi que quelques pistes de réflexion sur le droit rappelé par Laurent Teisseire¹⁰. Quels sont les nouveaux droits et les nouvelles obligations de la Défense ? Quel rôle doit jouer l'environnement dans ce nouveau contexte ? Est-il lui-même devenu une arme ? Comment la stratégie militaire doit-elle intégrer un certain nombre d'obligations juridiques internationales relevant tant du respect du droit international humanitaire que du droit de l'environnement ? La sensibilisation des acteurs de la défense et des citoyens aux questions d'environnement peut-elle déboucher sur une nouvelle manière de voir les conflits ?

La gestion environnementale en cas de conflits armés et de reconstruction post-conflits, et le rôle des armes, seront plus particulièrement abordés lors de la deuxième conférence du 4 avril 2008. La troisième conférence de juin ou juillet 2008 permettra de faire un bilan et de tirer des perspectives sur la place du droit, « des droits », dans la réflexion stratégique Défense et Environnement.

Synthèse rédigée par
Patrice HERNU
Conseiller du directeur de l'INHES

....

(9) Sabotage des puits de pétrole par les soldats irakiens (25-27 février 1991).

(10) Laurent Teisseire, ancien sous-directeur du droit et du droit européen à la direction des Affaires juridiques, ministère de la Défense, directeur du DICOD, porte-parole du ministère de la Défense depuis le 1^{er} août 2007.